



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



# « Intéressement 2023-2024-2025 »

## La CFDT Signe ENFIN l'accord

### Enfin un accord d'intéressement en lien avec votre activité !

La **CFDT** ne signait plus l'accord d'intéressement depuis 2009, date à laquelle a été introduit le **ROS (Return Of Sales)** comme seul critère de performance à atteindre.

Pour la **CFDT**, ce critère financier rend compte de la rentabilité de l'entreprise mais ne reflète aucunement l'activité de l'entreprise, la charge et les défis relevés par les salariés.

Pour ce nouvel accord triennal, 2023-2025, la **Direction est enfin venue avec des propositions concernant des critères opérationnels plus révélateurs de votre quotidien.**

**L'architecture proposée pour ce nouvel accord repose sur trois enveloppes :**

- **L'enveloppe principale (E1) : Construite sur les bases des accords précédents** par l'atteinte d'un niveau de ROS, la part France compte pour 25% et la part Groupe pour 75%. *La négociation a déterminé le point de ROS à 340€ pour la durée de l'accord.*
- **Deux enveloppes supplémentaires (E2 et E3), portant sur l'atteinte d'objectifs opérationnels** calculées selon des modalités identiques.
  - Enveloppe E2 « opérationnelle de base » versée toute ou en partie lorsque les critères opérationnels « de base » sont atteints,
  - L'enveloppe E3 « opérationnelle supplémentaire » versée toute ou en partie lorsque les critères opérationnels « élargis » sont atteints

**Trois critères opérationnels sont définis pour les exercices 2023/2024/2025 :**

- **Prise de commandes MBDA France** hors ICT (*Inter Company Trading*) comptant pour 25% de chaque enveloppe E2 et E3. (*Minimum 2 219M€ pour 2023*)
- **Atteinte de jalons opérationnels majeurs** pour MBDA France, comptant pour 50% de chaque enveloppe. (*11 jalons pour 2023*)
- **Culture sécurité** au travers du **nombre de réunions « ¼ d'heure sécurité »**, comptant pour 25% de chaque enveloppe. (*1246 réunions ¼ heure sécurité dans l'année 2023*)

**Les informations sensibles** concernant les jalons opérationnels **figureront dans une annexe « Diffusion Restreinte – Spécial France ».**

**Tous ces objectifs seront revus chaque année :** ils feront l'objet d'une information consultation du CSE-Central.

**Pour en connaître tous les détails**

**Contactez vos représentants **CFDT**.**

## Objectifs 2023 pour les enveloppes E2, E3

**Prise de commandes MBDA France** : Comptant pour 25% de chaque enveloppes E2 et E3

- < à 2219M€ : Aucun versement
- Entre 2219 et 2274M€ : versement linéaire de 0 et 100% **de la part de E2**
- Entre 2274M€ et 3287M€ (ou plus) : versement linéaire de 0 et 100% **de la part de E3**

**Atteinte de jalons opérationnels majeurs** : Comptant pour 50% de chaque enveloppe E2, E3.

% et Nbr de jalons atteints	15%	35%	45%	50%	70%	80%	90%	100%
	2	4	5	6	8	9	10	11
% versement pour E2	25%	50%	75%	100%	100%	100%	100%	100%
% versement pour E3					25%	50%	75%	100%

**Taux de réalisation des ¼ d'heure sécurité** : Comptant pour 25% de chaque enveloppes E2 et E3

- < à 70% : Aucun versement (Nota : pas de versement en cas d'un accident de travail mortel)
- Entre 70% et 80% : versement linéaire de 50% à 100% **de la part de E2**
- Entre 80% et 95% : versement linéaire de 0 à 100% **de la part de E3**

### Estimation de versement pour 2023

Contrairement au calcul de la participation, les sommes à distribuer prennent en compte le nombre de salariés (total des coefficients de présence des salariés bénéficiaires).

La distribution est effectuée pour 2/3 de façon entièrement déhiérarchisée, (proportionnellement au temps de présence) et pour de 1/3 de façon hiérarchisée (proportionnellement au salaire).

À partir des prévisions\* à fin 2023 (Taux de ROS et effectifs) et des éléments négociés (Point de ROS : 340€ ; Base de calcul des enveloppes E1 et E2 : 500€ chacune).

**Enveloppe E1**: De l'ordre de 22,8 Millions d'euros, soit environ **3740€ pour un salaire moyen**. \* Prévision du Taux de ROS de 11% (vs 13% en 2022)

**Enveloppes E2 et E3 supplémentaires** : 6 Millions d'euros maximum (2 x 3M€) soit pour un salaire moyen **500€ maximum pour chaque enveloppe** selon l'atteinte des objectifs.

**= La CFDT s'est particulièrement investie =**

**Par ses positions, et ses convictions, la CFDT** a fait évoluer tout au long de la négociation ce nouvel accord qui permet d'une part **d'améliorer l'intéressement versé au salariés** (on nous annonce une baisse probable du ROS en 2023) et d'autre part **de mieux le relier à l'activité de notre entreprise et de ses salariés**.

La **CFDT** a demandé et obtenu la consultation chaque année du CSE-Central sur les nouveaux critères.

Grâce à la **CFDT**, la comptabilisation d'Accident du Travail a été **abandonnée** au profit des « 1/4 d'heure sécurité », ce qui va dans le sens de la prévention des risques.

**Nous en demanderons le suivi dans les CSSCT.**



Abonnez-vous  
à notre  
Newsletter

La CFDT se bat pour le dialogue social responsable.  
Vous souhaitez en **savoir plus** sur notre combat ?

**Rejoignez-nous et aidez-nous**

**à améliorer nos droits.**

**La CFDT, c'est vous !**

**Seuls, on va plus vite. Ensemble, on va plus loin !**

